



Circulaire n° 5585 du 01/02/2016

Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Changements d'affectation dans un autre établissement de la zone ou dans un établissement d'une autre zone
Article 48 du statut du 22 mars 1969 : Fonctions de recrutement

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, supérieur

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du 29/01/2016 jusqu'au 15/02/2016

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 16/02/2015

Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Fonctions de recrutement-
changements d'affectation

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du Centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, du Centre technique et pédagogique à Frameries, du Centre des technologies agronomiques à Strée et du Centre technique horticole à Gembloux ;

Pour information

- Aux Coordonnateurs de zone(s) ;
- Aux Organisations syndicales.

Signataire

Ministre / Administration : Administration générale l'Enseignement
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Jacques LEFEBVRE
Directeur général

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement
organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les agents de la Direction de la carrière des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

OBJET : Changements d'affectation des membres du personnel nommés à une fonction de recrutement - Article 48 du statut du 22 mars 1969

L'article 48 « statut » (AR du 22 mars 1969) prévoit la possibilité pour les membres du personnel nommé à titre définitif dans une fonction de recrutement de solliciter, un changement d'affectation ou un changement d'affectation provisoire dans :

1° un emploi d'un autre établissement de la zone;

2° un emploi au sein d'une autre zone.

Je vous rappelle également qu'en vertu de l'article 14 du décret du 30 avril 2009, dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la priorité dans les changements d'affectation des membres du personnel directeur, enseignant ou auxiliaire d'éducation, est accordée à ceux qui ont été en service, pendant 10 années au moins, dans une implantation bénéficiaire de l'encadrement différencié.

La demande de changement d'affectation doit être motivée par des circonstances exceptionnelles et accompagnée de documents justificatifs.

La demande peut être introduite afin d'obtenir soit un changement d'affectation, soit un changement d'affectation provisoire :

A. Un changement d'affectation.

Tout membre du personnel nommé à titre définitif, titulaire d'une fonction de recrutement, peut à sa demande obtenir dans cette fonction un changement d'affectation :

1° Dans un emploi vacant d'un autre établissement de la zone (Document 48 R.Z.)

Le membre du personnel qui désire obtenir un changement d'affectation dans un autre établissement situé dans la même zone que celle où il est actuellement affecté ou affecté à titre principal introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles, accompagnée de documents justificatifs, auprès du Ministre dans le courant de la première quinzaine de février.

Le membre du personnel en adresse copie au Président de la Commission zonale d'affectation concernée dans le même délai.

2° Dans un emploi vacant au sein d'une autre zone (Document 48 R.A.Z.)

Le membre du personnel qui désire obtenir un changement d'affectation dans un autre établissement situé dans une autre zone que celle où il est actuellement affecté ou affecté à titre principal introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles, accompagnée de documents justificatifs, auprès du Ministre dans le courant de la première quinzaine de février.

Le membre du personnel en adresse copie au Président de la Commission Interzonale d'affectation dans le même délai.

Les changements d'affectation sont octroyés par le gouvernement moyennant avis favorable des commissions précitées dans des emplois vacants qui ont fait l'objet d'une publication au

Moniteur belge du 14 janvier 2016. Ils produisent leurs effets à dater du 1^{er} juillet suivant la décision d'octroi.

B. Un changement d'affectation provisoire. (Documents 48 R.Z. et 48 R.A.Z.)

Le changement d'affectation provisoire s'opère dans un emploi non vacant, si cet emploi est libéré pour une année scolaire au moins.

Ce changement d'affectation provisoire dans un emploi non vacant peut avoir lieu dans un autre établissement situé soit dans la même zone soit dans une autre zone que celle où le membre du personnel est affecté ou affecté à titre principal.

La procédure est identique à celle prévue aux points A.1° et A.2° pour un changement d'affectation dans un emploi vacant.

Le membre du personnel qui a obtenu un changement d'affectation provisoire sera définitivement affecté au sein de l'établissement dans un emploi vacant de sa fonction, le 1^{er} septembre qui suit la notification de la vacance de cet emploi par le chef d'établissement et pour autant que la commission zonale d'affectation concernée et la commission interzonale d'affectation se soient réunies entre la date de la notification précitée et le 1^{er} septembre.

En outre, l'emploi du membre du personnel qui a obtenu un changement d'affectation provisoire et qui ne réintègre pas son emploi après deux années scolaires consécutives doit être déclaré vacant.

Je vous rappelle également que le bénéfice des dispositions prévues à l'article 48 du statut du 22 mars 1969 **ne peut être accordé** au membre du personnel nommé à titre définitif et affecté à titre complémentaire dans un ou plusieurs établissements pour les prestations qu'il accomplit dans cet (ces)établissement(s), comme énoncé dans le §7 dudit article.

Cette demande motivée par des circonstances exceptionnelles doit être introduite à l'aide des formulaires reproduits en annexe et être envoyée **POUR LE 16 FEVRIER 2016 AU PLUS TARD**, sous pli recommandé, à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la carrière des personnels
Bureau 3^E318
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Les membres du personnel qui sollicitent un changement d'affectation doivent également renvoyer à l'adresse reprise ci-avant la liste des établissements de la (les) zones **en cochant** celui ou ceux qui retiennent leurs préférences. Il va de soi que moins ils cochent d'établissements, moins ils ont de possibilités d'obtenir un changement d'affectation.

La demande doit également être accompagnée **de documents justificatifs relatifs aux circonstances exceptionnelles invoquées.**

Ces formulaires sont également téléchargeables sur le site internet de Wallonie-Bruxelles enseignement (www.wallonie-bruxelles-enseignement.be), site sur lequel vous trouverez toute information complémentaire utile (conditions d'octroi, procédure à suivre...) relative au changement d'affectation des membres du personnel nommés à une fonction de recrutement.

Pour toute question, une adresse courriel (recrutement.enseignement@cfwb.be) ainsi qu'un numéro de téléphone (02/413 20 29, du lundi au vendredi, de 9h à 16h) sont à disposition.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter la présente à la connaissance des membres du personnel concernés de votre établissement et vous remercie déjà de votre collaboration.

Le Directeur général

Jacques LEFEBVRE

ARTICLE 48 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT
DE LA ZONE**

NOM, Prénom :

Matricule :

Adresse : rue: N°

Localité : Code postal

Tel : Gsm :

Adresse Mail :

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e):
.....

Dans cette fonction, veuillez préciser éventuellement:

le degré le niveau

Etablissement dans lequel vous êtes affecté(e) :
.....

Je suis en fonction dans des implantations à encadrement différencié : OUI / NON (1)
sans interruption depuis le

Zone (s) demandée (s)

Changement d'affectation souhaité dans un emploi définitivement vacant: OUI / NON (1)

Changement d'affectation souhaité dans un emploi non vacant (libéré pour une année scolaire au
moins): OUI / NON (1)

Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes (1)

Nombre d'heures minimum souhaité:

Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi
à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

Date:

Signature:

(1) biffer la mention inutile.

Année scolaire 2016-2017

ARTICLE 48 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT**DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UNE AUTRE ZONE**

NOM, Prénom :

Matricule :

Adresse : rue: N°

Localité : Code postal

Tel : Gsm :

Adresse Mail :

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e):
.....

Dans cette fonction, veuillez préciser éventuellement:

le degré le niveau

Etablissement dans lequel vous êtes affecté(e) :
.....Je suis en fonction dans des implantations à encadrement différencié : OUI / NON (1)
sans interruption depuis le

Zone (s) demandée (s)

Changement d'affectation souhaité dans un emploi définitivement vacant: OUI / NON (1)

Changement d'affectation souhaité dans un emploi non vacant (libéré pour une année scolaire au moins): OUI / NON (1)

Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes (1)

Nombre d'heures minimum souhaité:

<p>Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations.</p>

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

Date:

Signature:

 (1) biffer la mention inutile.

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

ZONE 1 : BRUXELLES_CAPITALE

NOM, Prénom:

Matricule

	ATHENEE ROYAL "LEONARDO DA VINCI"	ANDERLECHT
	ATHENEE ROYAL	AUDERGHEM
	E.E.SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	AUDERGHEM
	ATHENEE ROYAL "GATTI DE GAMOND"	BRUXELLES 1
	ATHENEE ROYAL "J. ABSIL"	ETTERBEEK
	ATHENEE ROYAL	EVERE
	ATHENEE ROYAL "A. THOMAS"	FOREST
	INTERNAT AUTONOME C.F.	FOREST
	ATHENEE ROYAL <i>E.F. ANNEXEE GANSHOREN 1</i> <i>E.P. ANNEXEE GANSHOREN 2</i>	GANSHOREN
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	GANSHOREN
	ATHENEE ROYAL	IXELLES
	INTERNAT AUTONOME C.F.	IXELLES
	ATHENEE ROYAL	JETTE
	ATHENEE ROYAL <i>E.F. KOEKELBERG 1 annexée à l'AR de KOEKELBERG</i> <i>E.P. KOEKELBERG 2 annexée à l'AR de KOEKELBERG</i>	KOEKELBERG
	ATHENEE ROYAL "RIVE GAUCHE"	LAEKEN
	ATHENEE ROYAL "BRUXELLES II-LAEKEN"	LAEKEN
	ATHENEE ROYAL "S. CREUZ" <i>E.F. ANNEXEE " PROSPERITE"</i> <i>E.F. ANNEXEE " SIPPENBERG" 1</i> <i>E.P. ANNEXEE " SIPPENBERG" 2</i>	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
	ATHENEE ROYAL "V. HORTA"	SAINT - GILLES
	ATHENEE ROYAL "A. VERWEE" <i>E.F. ANNEXEE "LES GRIOTTES"</i> <i>E.F. ANNEXEE "LES PLATANES"</i>	SCHAERBEEK
	INTERNAT AUTONOME C.F. LAEKEN	STROMBEEK-BEVER
	INTERNAT AUTONOME C.F. Maison des étudiants	UCCLE
	INTERNAT AUTONOME C.F. (DE FRE)	UCCLE
	ATHENEE ROYAL	UCCLE 1
	ATHENEE ROYAL	UCCLE 2
	ATHENEE ROYAL	WOLUWE - SAINT - LAMBERT
	ATHENEE ROYAL « CROMMELYNCK »	WOLUWE -SAINT- PIERRE

Mis en forme : Anglais (Royaume-Uni)

Date:

Signature:

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

ZONE 2 : BRABANT WALLON

	ATHENEE ROYAL « RIVA - BELLA »	BRAINE - L'ALLEUD
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	BRAINE - L'ALLEUD
	E. FONDAMENTALE AUTONOME .C.F.	GENTINNES
	E. FONDAMENTALE AUTONOME .C.F.	HAMME - MILLE
	ATHENEE ROYAL	JODOIGNE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	NIL SAINT VINCENT
	ATHENEE ROYAL	NIVELLES
	INTERNAT AUTONOME C.F.	NIVELLES
	ATHENEE ROYAL « P. DELVAUX »	OTTIGNIES
	ATHENEE ROYAL <i>E.F. ANNEXEE " RIXENSART"</i> <i>E.F. ANNEXEE " WAVRE"</i>	RIXENSART/WAVRE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. « FRANSISCO FERRER »	TUBIZE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TUBIZE RENARD
	ATHENEE ROYAL	WATERLOO
	INTERNAT AUTONOME « FOLON »	WAVRE

Mis en forme : Anglais (États Unis)

Date:

Signature:

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

ZONE 3 : HUY-WAREMME

E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	AMAY
E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	AMAY
E.FONDAMENTALE AUTONOME C.F. CIPLET- BURDINNE	CIPLET
E.FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	CRISNEE
E.FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FERRIERES
INTERNAT AUTONOME C.F. du Château de Ville	FERRIERES
ATHENEE ROYAL	HANNUT
I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	HANNUT
ATHENEE ROYAL	HUY
INSTITUT TECHNIQUE C.F.	HUY
INTERNAT AUTONOME C.F. pour jeunes filles	HUY
INTERNAT AUTONOME C.F. pour jeunes gens "L'Europe"	HUY
ATHENEE ROYAL « PRINCE BAUDOIN »	MARCHIN
ATHENEE ROYAL	OUFFET
ATHENEE ROYAL	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE
ATHENEE ROYAL	WAREMME

Date:

Signature:

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

ZONE 4: LIEGE

	ATHENEE ROYAL	ANS-ALLEUR
	ATHENEE ROYAL	AYWAILLE
	ATHENEE ROYAL	CHENEE
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "LES ROCHES"	COMBLAIN-AU-PONT
	HOME D'ACCUEIL C.F.	COMBLAIN-AU-PONT
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	EBEN-EMAEL
	ATHENEE ROYAL	ESNEUX
	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F. "L'ENVOL"	FLEMALLE
	HOME D'ACCUEIL C.F.	FLEMALLE
	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F. "ETIENNE MEYLAERS"	GRIVEGNEE
	ATHENEE ROYAL	HERSTAL
	ATHENEE ROYAL "CHARLES ROGIER"	LIEGE
	ATHENEE ROYAL "FRAGNEE "	LIEGE
	ATHENEE ROYAL "ATLAS"	LIEGE
	HOME D'ACCUEIL C.F.	LIEGE
	INTERNAT AUTONOME C.F.	LIEGE
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	MILMORT
	HOME D'ACCUEIL C.F.	MILMORT
	ATHENEE ROYAL "PAUL BRUSSON"	MONTEGNEE
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	SAIVE
	HOME D'ACCUEIL C.F.	SAIVE
	ATHENEE ROYAL "AIR PUR"	SERAING
	ATHENEE ROYAL "LUCIE DEJARDIN"	SERAING
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	SERAING
	ATHENEE ROYAL	SOUMAGNE
	ATHENEE ROYAL "VISE-GLONS" E.F. ANNEXEE "VISE" E.F. ANNEXEE "ROI BAUDOUIIN" GLONS	VISE
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	VISE

Mis en forme : Anglais (États Unis)

Date:

Signature:

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

ZONE 5 : VERVIERS

E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	ANDRIMONT
HOME D'ACCUEIL C.F. "LES ACACIAS"	ANDRIMONT
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "HERVE-BATTICE "	HERVE
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "HEUSY-VERVIERS"	HEUSY
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	LIERNEUX
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	LIMBOURG
INTERNAT AUTONOME C.F.	LIMBOURG
ATHENEE ROYAL "ARDENNE-HAUTES FAGNES" " MALMEDY-STAVELOT" <i>E.F. ANNEXEE "MALMEDY"</i> <i>E.F. ANNEXEE "STAVELOT"</i>	MALMEDY
ATHENEE ROYAL ET ECOLE D'HOTELLERIE	SPA
INTERNAT AUTONOME C.F. Jeunes filles "L. WEISS"	SPA
INTERNAT AUTONOME C.F. Jeunes gens "LE BRITANNIQUE"	SPA
ATHENEE ROYAL "THIL LORRAIN"	VERVIERS
ATHENEE ROYAL "VERDI"	VERVIERS/PEPINSTER
E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	VERVIERS
ATHENEE ROYAL	WAIMES
ATHENEE ROYAL	WELKENRAEDT

Date:

Signature:

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

ZONE 6 : NAMUR

ATHENEE ROYAL "J. TOUSSEUL"	ANDENNE
E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	ANDENNE
INTERNAT AUTONOME C.F.	ANDENNE
HOME-D'ACCUEIL C.F.	ANSEREMME-DINANT
E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "LE CAILLOU"	ANSEREMME-DINANT
E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "LE BOSQUET"	AUVELAIS
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	AUVELAIS
ATHENEE ROYAL "N. COLLARD"	BEAURAING
ATHENEE ROYAL DU CONDROZ "J. DELOT"	CINEY
ATHENEE ROYAL "ADOLPHE SAX"	DINANT
INSTITUT TECHNIQUE C.F.	DINANT
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "Y. LEROY"	EGHEZEE
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FALISOLLE
ATHENEE ROYAL E.F. ANNEXEE "FLORENNES" E.F. ANNEXEE "DOISCHE"	FLORENNES
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	GEDINNE
ATHENEE ROYAL	GEMBLOUX
E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F.	GEMBLOUX
INSTITUT TECHNIQUE C.F.	GEMBLOUX
INTERNAT AUTONOME DE LA C.F.	GEMBLOUX
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	GESVES
E. PRIMAIRE AUTONOME C.F.	HASTIERE
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HAVERSIN
ATHENEE ROYAL "JAMBES-SAINT-SERVAIS" E.F. ANNEXEE "JAMBES" E.F. ANNEXEE "SAINT-SERVAIS"	JAMBES
I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F. "MARIETTE DELAHAUT"	JAMBES
INTERNAT AUTONOME C.F. "HAUTE-ANHAIVE"	JAMBES
A.R. "BAUDOUIIN 1 ^{er} " E.F. ANNEXEE "BAUDOUIIN 1 ^{er} " E.F. ANNEXEE "FOSSES-LA-VILLE"	JEMEPPE-SUR-SAMBRE
E FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MALONNE
E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	MARIEMBOURG
HOME D'ACCUEIL DE LA C.F.	MARIEMBOURG
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	METTET
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MOUSTIER-SUR-SAMBRE
ATHENEE ROYAL "F. BOVESSE"	NAMUR
INSTITUT TECHNIQUE C.F. "F. ROPS"	NAMUR
INSTITUT TECHNIQUE C.F. "H. MAUS"	NAMUR
ATHENEE ROYAL "ROBERT GRUSLIN"	ROCHFORT
INTERNAT AUTONOME C.F.	SAINT-SERVAIS
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	SOMBREFFE
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	SPY
I.T.C.A.C.F.	SUARLEE-NAMUR
INTERNAT AUTONOME C.F.	SUARLEE-NAMUR"
ATHENEE ROYAL	TAMINES
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TAMINES
INTERNAT AUTONOME C.F.	TAMINES
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	VEDRIN

Date:

Signature :

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

ZONE 7 : LUXEMBOURG

	ATHENEE ROYAL	ARLON
	INSTITUT TECHNIQUE C.F. "E. LENOIR"	ARLON
	ATHENEE ROYAL <i>E.F. ATHUS 1 annexée à l'AR d'ATHUS</i> <i>E.F. ATHUS 2 annexée à l'AR d'ATHUS</i>	ATHUS
	ATHENEE ROYAL "BASTOGNE-HOUFFALIZE" <i>E.F. ANNEXEE "BASTOGNE-GARE"</i> <i>E.F. ANNEXEE "REINE FABIOLA" HOUFFALIZE</i> <i>E.F. ANNEXEE "BASTOGNE-LES DOYARDS"</i>	BASTOGNE
	E. E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "CROIX BLANCHE"	BASTOGNE
	ATHENEE ROYAL "BOUILLON-PALISEUL"	BOUILLON
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	ETALLE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FLORENVILLE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HABAY
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HALANZY
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "Enrico Macias"	HOTTON
	ATHENEE ROYAL "G. ET G. GILSON"	IZEL
	ATHENEE ROYAL	LA ROCHE-EN-ARDENNE
	E FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	LIBIN
	INTERNAT AUTONOME C.F.	LIBRAMONT
	INSTITUT TECHNIQUE C.F. "CENTRE ARDENNE" <i>E.F. ANNEXEE "LIBRAMONT"</i> <i>E.F. ANNEXEE "SAINT-HUBERT"</i>	LIBRAMONT
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MARBEHAN
	ATHENEE ROYAL "MARCHE-BOMAL" <i>E.F. ANNEXEE « MARCHE »</i> <i>E.F. ANNEXEE « BOMAL »</i>	MARCHE-EN-FAMENNE
	HOME D'ACCUEIL C.F.	MARCHE-EN-FAMENNE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MARTELANGE
	E FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MESSANCY
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MUSSON
	ATHENEE ROYAL "NEUFCHATEAU-BERTRIX" <i>E.F. ANNEXEE "NEUFCHATEAU"</i> <i>E.F. ANNEXEE "BERTRIX"</i>	NEUFCHATEAU
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	SAINT-MARD
	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	SAINT-MARD
	HOME D'ACCUEIL	SAINT-MARD
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	SIBRET
	ATHENEE ROYAL "VIELSALM-MANHAY" <i>E.F. ANNEXEE "VIELSALM"</i> <i>E.F. ANNEXEE "MANHAY"</i>	VIELSALM
	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	VIELSALM
	ATHENEE ROYAL "NESTOR OUTER"	VIRTON
	INTERNAT AUTONOME C.F.	VIRTON
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	WAHA-MARLOIE
	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	WAHA-MARLOIE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	WELLIN

Date:

Signature:

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

ZONE 8 : WALLONIE-PICARDE

E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	ANTOING
ATHENEE ROYAL "ANVAING-AMOUGIES	ANVAING
ATHENEE ROYAL	ATH
I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "L'ARC-EN-CIEL"	BELOEIL
A.R. "F. JACQUEMIN" E.F. ANNEXEE "F. JACQUEMIN" E.F. ANNEXEE "PLOEGSTEERT"	COMINES
ATHENEE ROYAL	ENGHIEN
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FLOBECO
I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	FRASNES-LEZ-ANVAING
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HERSEAUX
I.T.C.F. "IRCHONWELZ-ATH"	IRCHONWELZ
INTERNAT AUTONOME C.F.	IRCHONWELZ
HOME D'ACCUEIL C.F.	KAIN
E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	KAIN
INTERNAT AUTONOME C.F. "LA CROISEE" pour J.F.	KAIN
ATHENEE ROYAL "RENE MAGRITTE"	LESSINES
E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	LESSINES
HOME-D'ACCUEIL C.F.	LESSINES
ATHENEE ROYAL « THOMAS EDISON »	MOUSCRON
E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	MOUSCRON
INTERNAT AUTONOME C.F.	MOUSCRON
INTERNAT AUTONOME C.F.	PECQ
E.E. SPECIALISE SEC C.F. "LE TREFLE"	PECQ
ATHENEE ROYAL	PERUWELZ
INTERNAT AUTONOME C.F.	PERUWELZ
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	QUEVAUCAMPS
INSTITUT TECHNIQUE PARAMEDICAL C.F.	RENAIX
SECTION FRANCAISE OVIDE DECROLYSCHOOL	RENAIX
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TAINTIGNIES
ATHENEE ROYAL "JULES BARA"	TOURNAI
ATHENEE ROYAL "ROBERT CAMPIN" E.M. ANNEXEE "ROBERT CAMPIN" E.P. ANNEXEE "ROBERT CAMPIN"	TOURNAI
INSTITUT TECHNIQUE C.F. VAL-ITMA	TOURNAI
INTERNAT AUTONOME C.F. "W. RAVEZ"	TOURNAI
INTERNAT AUTONOME C.F. MAISON DES ETUDIANTES	TOURNAI

Mis en forme : Anglais (États Unis)

Date:

Signature:

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

ZONE 9 : MONS – CENTRE

	ATHENEE ROYAL	BINCHE
	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	BRAINE-LE-COMTE
	ECOLE INTERNATIONALE DU SHAPE	CASTEAU
	ECOLE MATERNELLE DU SHAPE	CASTEAU
	ECOLE PRIMAIRE DU SHAPE	CASTEAU
	ATHENEE ROYAL	DOUR
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	JURBISE
	ATHENEE ROYAL	LA LOUVIERE
	E. E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F	LA LOUVIERE
	INTERNAT AUTONOME C.F.	LE ROEULX
	ATHENEE ROYAL "MARGUERITE BERVOETS"	MONS
	ATHENEE ROYAL	MONS
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "L'ARBRE VERT"	MONS
	INTERNAT AUTONOME C.F.	MONS
	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	MORLANWELZ
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	QUAREGNON
	HOME D'ACCUEIL C.F. "LES CASCADES"	QUAREGNON
	ATHENEE ROYAL	QUIEVRAIN
	ATHENEE ROYAL	SAINT-GHISLAIN
	L.YCEE C.F. "CHARLES PLISNIER"	SAINT-GHISLAIN
	ATHENEE ROYAL "JULES BORDET" E.F. ANNEXEE "BRAINE-LE-COMTE" E.F. ANNEXEE "SOIGNIES"	SOIGNIES

Date:

Signature:

Liste des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

ZONE 10 : CHARLEROI - HAINAUT SUD

E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	ANDERLUES
E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	ANDERLUES
ATHENEE ROYAL	BEAUMONT
ATHENEE ROYAL "E. SOLVAY"	CHARLEROI
ATHENEE ROYAL. "VAUBAN"	CHARLEROI
ATHENEE ROYAL. "PIERRE PAULUS"	CHATELET
ATHENEE ROYAL "RENE MAGRITTE"	CHATELET
E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	CHATELET
ATHENEE ROYAL	CHIMAY
ATHENEE ROYAL "J. REY"	COUVIN
INTERNAT AUTONOME C.F.	COUVIN
INSTITUT TECHNIQUE C.F.	ERQUELINES
ATHENEE ROYAL "JOURDAN"	FLEURUS
ATHENEE ROYAL. "LOUIS DELATTRE"	FONTAINE-L'EVEQUE
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "LES BONS VILLERS"	FRASNES-LEZ-GOSSELIES
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	GERPINNES
ATHENEE ROYAL	GILLY
ATHENEE ROYAL. LES MARLAIRES	GOSSELIES
ATHENEE ROYAL "Orsini Dewerpe"	JUMET
ATHENEE ROYAL	MARCHIENNE-AU-PONT
ATHENEE ROYAL "J. DESTREE"	MARCINELLE
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MOMIGNIES
E. E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	NALINNES
ATHENEE ROYAL	PHILIPPEVILLE
E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	PHILIPPEVILLE
INTERNAT AUTONOME C.F. "ANNE FRANCK"	PHILIPPEVILLE
ATHENEE ROYAL	PONT-A-CELLES
INSTITUT TECHNIQUE C.F.	RANCE
ATHENEE ROYAL	THUIN
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TRAZEGNIES
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	WALCOURT

Date:

Signature

Adresses des Présidents des Commissions zonales et de la Commission interzonale

<p><u>Monsieur le Président de la Commission interzonale d'affectation</u> <u>Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles</u> <u>Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles</u></p> <p>Boulevard Léopold II, 44 Bureau 3^è 318</p> <p>1080 BRUXELLES</p>	
<p>Monsieur FAURE Alain Président de la <u>Commission zonale de Bruxelles-Capitale (zone1)</u> City Center, 1 Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 Bureau 1G57 1000 BRUXELLES</p>	<p>Monsieur CLAESSENS Jean-Paul. Président de la <u>Commission zonale de Namur (zone 6)</u> ITCA Chaussée de Nivelles 204 5020 SUARLEE - NAMUR</p>
<p>Madame VERLENT Liliane Présidente de la <u>Commission zonale du Brabant Wallon (zone 2)</u> Athénée royal « Paul Delvaux » Avenue des Villas, 15 1340 OTTIGNIES</p>	<p>Monsieur REGGERS Richard Président de la <u>Commission zonale du Luxembourg (zone 7)</u> Athénée royal Chaussée d'Houffalize, 3 6600 BASTOGNE</p>
<p>Madame LEMAL Catherine Présidente de la <u>Commission zonale de Huy-Waremme (zone 3)</u> Athénée royal « Charles Rogier » Rue des Clarisses, 13 4000 LIEGE</p>	<p>Monsieur DECAESTECKER Philippe Président de la <u>Commission zonale du Wallonie-Picarde (zone8)</u> I.T.C.F. d'Irchonwelz – Site Vauban Avenue Vauban, 6A 7800 ATH</p>
<p>Monsieur DELVILLE Gilbert Président de la <u>Commission zonale de Liège (zone4)</u> Athénée royal Rue J.L. Sauveur, 4040 HERSTAL</p>	<p>Monsieur COLLETTE Francis Président de la <u>Commission zonale de Mons-Centre (zone9)</u> Rue du Chemin de fer, 433 7000 MONS</p>

Monsieur CULOT Michel

Président de la Commission zonale de Verviers
(zone5)

Rue Louis Maréchal 145

4360 OREYE

Monsieur PRIMERANO Fabrizio

Président de la Commission zonale de Charleroi
Hainaut-Sud (zone10)

City Center, 1

Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 BRUXELLES

